

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le mardi, 12 août 2013 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Paul Audet	Mme Manon Roy
Mme Lise Gosselin	M. Gilles Deshaies
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

13-08-202 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H00.

Adoptée.

13-08-203 Adoption de l'ordre du jour du 12 août 2013.

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

13-08-204 Dispense de lecture du procès-verbal 02 juillet 2013

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 13 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

13-08-205 Adoption du procès-verbal du 02 juillet 2013

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2013.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

13-08-206 Recommandations du CCU : Suzanne Gagnon

Attendu le dépôt d'une demande de dérogation mineure de Mme Suzanne Gagnon, propriétaire du 6045, Route 263;

Attendu que cette demande vise à autoriser l'achat d'une lisière de 15 pieds, du voisin, M. Jean Gagnon, afin qu'elle devienne propriétaire du terrain qu'elle occupe présentement comme stationnement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 8 juillet 2013 pour délibérer pour cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que les membres du C.C.U. recommandent au conseil d'accepter partiellement cette demande;

En effet, les membres du comité ne s'opposent pas complètement à l'achat de cette lisière de 15 pieds mais suggèrent que le voisin (M. Jean Gagnon) conserve cependant la portion servant de droit d'accès à sa propriété.

Copie du rapport des recommandations du comité consultatif est déposée aux élus municipaux.

Adoptée.

13-08-207 Dérogation mineure: Suzanne Gagnon

Considérant la demande de dérogation mineure de Mme Suzanne Gagnon, propriétaire du 6045, Route 263 à Ste-Praxède;

Considérant que cette demande vise à permettre à Mme Suzanne Gagnon d'acquérir une lisière de terrain, totalisant 95,9 mètres carrés à partir de la propriété de M. Jean Gagnon, du 6039 Route 263;

Considérant que cet achat porterait la propriété de Mme Suzanne Gagnon à une superficie totale de 733,1 mètres carrés et réduirait celle de M. Jean Gagnon à 916,7 mètres carrés;

Considérant que les deux terrains impliqués dans cette demande de dérogation sont déjà dérogatoires tant qu'à leur superficie minimale,

Considérant que la vente de cette bande de 15' aura comme résultat d'enclaver la propriété du cédant en regard avec l'accès à sa propriété,

Considérant que le Comité Consultatif en Urbanisme modifierait plutôt la demande en acceptant partiellement la vente de la bande de 15' mais le cédant conserverait l'assiette actuelle du chemin menant à sa propriété,

Considérant que le retrait des 95,9 mètres carrés de la propriété du cédant pourrait avoir comme effet d'enlever son droit acquis pour une reconstruction éventuelle puisque cette transaction ferait en sorte qu'il devienne propriétaire d'une partie de lot distinct;

Considérant que le plan de localisation de la propriété de la demanderesse préparé par l'arpenteur Michel Perreault, fait partie intégrante de la présente demande,

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure de Madame Suzanne Gagnon, tel que présentée, aux motifs que cette problématique peut être réglée par servitude notariée et dans le but de ne pas causer de préjudice au voisin.

Adoptée.

13-08-208 Recommandations du CCU : Laval Lafond et Nathalie Gamache

Attendu le dépôt d'une demande de dérogation mineure de Monsieur Laval Lafond et Madame Nathalie Gamache;

Attendu que cette demande vise à accepter la hauteur de la nouvelle construction, laquelle s'élève à 10,45 mètres au lieu du 10 mètres réglementaire, le tout tel que démontré sur le plan de l'arpenteur M. Éric Bujold;

Attendu que les membres du comité de consultation d'urbanisme se sont rencontrés le 8 juillet 2013 pour délibérer sur cette dérogation;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation de M. Laval Lafond et Mme Nathalie Gamache;

Copie du rapport des recommandations du comité consultatif est déposée aux élus municipaux.

Adoptée.

13-08-209 Dérogation mineure: Laval Lafond et Nathalie Gamache

Considérant la demande de dérogation mineure de Nathalie Gamache & Laval Lafond, au 4745, ch. Thibodeau, afin d'accepter la hauteur totale du nouveau chalet, construit à 10.45 mètres, au lieu des 10 mètres comme prescrit au règlement de zonage #108;

Considérant que cette hauteur excédentaire de 0,45 m. représente une superficie de 2,20 mètre cube;

Considérant que les deux voisins immédiats ne s'objectent pas à cette hauteur excédentaire, tel qu'en fait foi les lettres d'appui déposées au dossier;

Considérant qu'accorder cette dérogation ne cause donc aucun préjudice au voisinage,

Considérant que la municipalité ne se retrouve pas lésée par cette situation,

Considérant que le Comité Consultatif en Urbanisme recommande au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure telle que présentée,

Considérant que le relevé préparé par l'arpenteur Éric Bujold sur la hauteur actuelle du nouveau bâtiment fait partie intégrante de la présente demande,

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement d'accepter favorablement la demande de dérogation de M. Laval Lafond et Madame Nathalie Gamache, et de ce fait, autorise la

hauteur du bâtiment à 10,45 mètres, le tout tel que figuré sur le plan de l'arpenteur M. Éric Bujold, numéro de dossier: 634, minute : 5294.

Adoptée.

13-08-210 Résolution: Formation ADMQ élections

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la directrice-générale soit mandatée à participer au colloque de zone qui se tient le 12 septembre prochain, à St-Ferdinand.

Cette formation offerte par l'ADMQ est spécialement conçue pour la tenue des élections municipales de novembre. Le coût de cette formation s'élève à \$270.00.

Adoptée.

13-08-211 Résolution: Dépôt des certificats d'attestation de conformité

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de confirmer la réception des certificats de conformité par la MRC pour nos nouveaux règlements d'urbanisme.

En conséquence, les règlements portant les numéros 203-2013, 204-2013, 205-2013, 206-2013, 207-2013 et 208-2013 sont maintenant en vigueur.

Adoptée.

13-08-212 Don: Ville de Lac Mégantic

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que le conseil est disposé à faire un don à la Ville de Lac Mégantic, pour un montant de \$500.00.

Aussi, il est convenu d'autoriser la directrice-générale à envoyer un publipostage à nos contribuables afin de les informer que la municipalité offre la possibilité de recueillir les dons de la population à la bibliothèque ou au bureau municipal.

Adoptée.

13-08-213 Offre de service: J.R. Côté: bibliothèque

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une soumission des Entreprises J.R. Côté pour l'achat et l'installation d'un plafond suspendu (structure et tuiles) dans la bibliothèque et le recouvrement des poteaux de soutènement dans ce local.

Le coût des travaux s'élève à \$3,769.22 plus taxes.

Le conseil accepte cette offre de service et autorise l'entreprise J.R. Côté à débiter les travaux sous peu.

Adoptée.

13-08-214 Offre de service: J.R. Côté: Abri pour courrier

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une soumission des Entreprises J.R. Côté pour la construction d'un abri, sur base de béton, pour abriter les boîtes de courrier et de journaux.

Le coût de cette soumission s'élève à \$6,020.32 plus taxes.

Il est convenu de ne pas accepter cette offre pour l'instant.

Adoptée.

13--08-215 Résolution: Travaux de débroussaillage

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à embaucher l'entrepreneur Cimon pour des travaux de débroussaillage, aux endroits requis.

Ces travaux devront être exécutés uniquement après les travaux de reprofilage de fossés. Un budget de \$2,000.00 est alloué pour le débroussaillage.

Adoptée.

13-08-216 Résolution: Achat et installation anti-virus

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'un anti-virus pour l'ordinateur principal, chez PG Govern , pour un montant de 126,47\$.

Adoptée.

13-08-217 Plan d'aménagement de la cour de l'édifice municipal

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement que le conseil est d'accord avec la suggestion de la conseillère responsable du plan d'aménagement de la cour avant de l'édifice municipal;

En effet, il est convenu de concevoir un plan partiellement différent de celui soumis par Fondations Rues Principales soit en laissant une voie de circulation entre l'immeuble et l'îlot gazonné qui sera aménagé.

Adoptée.

Dossier: Chemin Thibodeau

La directrice-générale informe les élus des développements concernant le dossier du Chemin Thibodeau. Le plan de localisation de l'ensemble du Chemin, réalisé par l'arpenteur M. Éric Bujold devrait être prêt cette semaine. Aussi, Me Louise Aubert, notaire, a reçu du Ministère des Ressources Naturelles les instructions quant au contrat à intervenir avec la Municipalité.

Dès que les procédures administratives seront terminées, une rencontre avec les propriétaires du Chemin Thibodeau sera fixée.

13-08-218 Résolution: Paiement des comptes au 12 août 2013

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 12 août 2013, laquelle s'élève à \$ 269,688.77.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés., dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

QUESTIONS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

13-08-219 Achat de gravier

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à acheter deux voyages de gravier 0-1/2" pour procéder à des réparations mineures dans l'extrémité du Rang B & C et le Rang 3 Canton de Stratford.

Adoptée.

QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

13-08-220 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire, à 20:40 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière